

E 1027

François Goven, inspecteur général des monuments historiques



- Présentation
- Une reconnaissance précoce de la part de l'institution
- La procédure de classement au titre des monuments historiques
- L'acquisition par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Conservatoire du littoral)
- Le rôle déterminant des associations
- Conclusion
- Repères

E 1027

François Goven, inspecteur général des monuments historiques



La villa après restauration par Pierre-Antoine Gatier, façade sud, 2012 © Manuel Bougot

Depuis le 1^{er} mai 2015, la villa E1027 d'Eileen Gray et Jean Badovici est enfin ouverte au public après plusieurs années de campagnes de sauvetage et de restauration conduites par l'architecte en chef des monuments historiques Pierre-Antoine Gatier (1) et sous les maîtrises d'ouvrages successives de la DRAC PACA (direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur) puis de la délégation régionale du Conservatoire du littoral. L'association Cap Moderne, qui s'est vu confier depuis l'automne 2014 la gestion globale du site Eileen Gray/Le Corbusier, a immédiatement entrepris de poursuivre les travaux de restauration, de mise en valeur, et d'ouverture des lieux à la visite. Cet effort s'est très vite traduit par une amélioration spectaculaire des conditions d'accueil et de présentation de cet ensemble exceptionnel dont une partie est actuellement proposée à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. A l'heure où beaucoup de médias présentent la villa comme une halte incontournable sur la Côte d'azur et à la veille d'une nouvelle phase de travaux de restauration et de reconstitution de certains aménagements intérieurs (2), il n'est sans doute pas inutile de rappeler la genèse d'une aventure institutionnelle et humaine à l'évidence hors du commun.



La villa peu de temps après sa construction en 1929 « Der Baumeister » n°10, 1930

Dans le numéro de novembre 2004 d'*Archiscopie*, revue éditée par la Cité de l'architecture et du patrimoine, on pouvait lire : "Le pays (la France) portera toujours la honte d'avoir laissé détruire, par négligence, ignorance ou stupidité ce chef d'œuvre de l'architecture moderne qu'était la maison E 1027" (3). La sentence était définitive, mais si les apparences pouvaient en 2004 justifier en partie le constat, il est certain qu'elle était loin de refléter la complexité d'un dossier qui aura pendant plus de trente ans mobilisé l'attention des services de l'Etat et notamment du ministère de la Culture. Longue succession d'avancées et d'échecs qui a vu en 2012 s'achever la première phase d'une campagne de restauration générale. Beaucoup de choses ont pu être dites ou publiées ces dernières années, y compris sur le plan international, qui livrent une version souvent approximative, voire erronée de la question. Le caractère exceptionnel de l'enchaînement des événements et des procédures lié à leur possible valeur d'exemplarité nous a paru justifier l'intérêt d'un travail d'investigation fondé pour l'essentiel sur l'analyse des éléments d'archives disponibles.

Une reconnaissance précoce de la part de l'institution

Objet d'une notoriété immédiate dans les milieux de l'avant-garde architecturale européenne en raison des publications qui lui furent consacrées dès son achèvement (4), la villa a très vite sombré dans l'oubli pour les raisons que l'on sait, souvent analysées : ambiguïté de l'attribution, abandon rapide de son occupation par Eileen Gray, confusion avec ses autres réalisations et en particulier sa villa de Menton, présence sur le site de plus en plus marquante de Le Corbusier, notamment des années 50 jusqu'à sa mort sur le site en 1965, etc. Après 1945, à l'exception d'un numéro hors série de 1948 de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* qui mentionne la villa à l'occasion d'un article sur les peintures murales de ce dernier à Vézelay et Roquebrune, la première trace que l'on peut trouver dans une publication française est la citation qu'en fait Michel Ragon

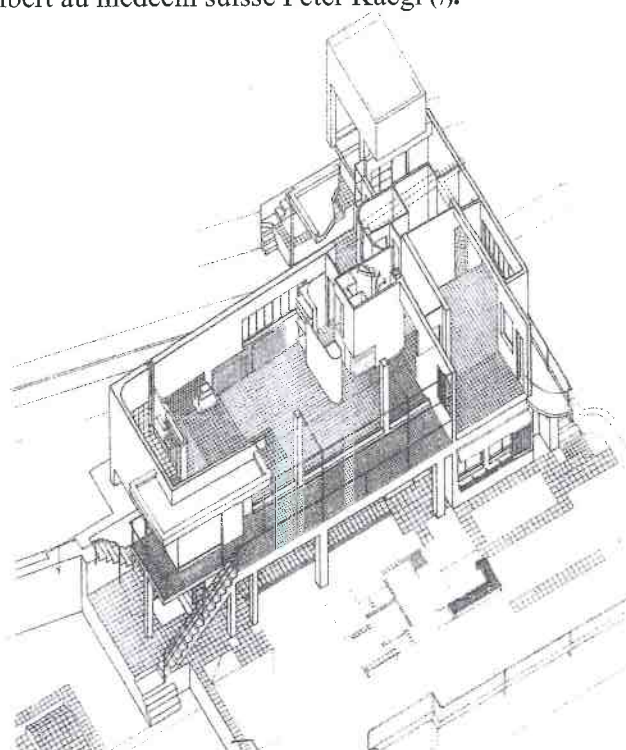
dans son ouvrage de 1958, "le livre de l'architecture moderne" (5) ; la référence reste approximative, la "villa de la Côte d'Azur" étant attribuée à Jean Badovici et Hélène Grey (sic). Dans son article publié en 2006 à l'occasion de la réédition du numéro de *L'Architecture vivante* de 1929, Jean-Paul Rayon explique à quel point au début des années 1970 toute mémoire de l'histoire de la villa semblait avoir disparu, tant au niveau des acteurs locaux que, plus étrangement, des historiens, (surtout français), de l'architecture du Mouvement moderne. (6) Après la mort de Jean Badovici en 1956, on sait comment Le Corbusier interviendra auprès de ses amis en Suisse, permettant ainsi l'acquisition de la villa par Marie-Louise Schelbert. Elle est alors toujours appelée « maison Badovici » ; le nom d'Eileen Gray n'est plus mentionné.



© Architecture vivante

L'actualité de la villa E 1027 va se réveiller durant l'année 1975, quelques mois seulement après qu'elle ait été vendue par Marie-Louise Schelbert au médecin suisse Peter Kaegi (7).

Curieusement cette même année, et sans que l'on puisse établir un lien de cause à effet direct entre les différents événements, une première réédition du numéro de *L'Architecture vivante* de 1929 consacrée à la villa était publiée aux Etats Unis par l'éditeur Da Capo Press (8). En France, paraissait dans la revue "Architecture, Mouvement, Continuité", l'article de Jean-Paul Rayon accompagné des relevés de la villa qu'il avait établis à partir de 1969 avec la représentation axonométrique qui allait désormais illustrer nombre d'écrits sur le sujet (9). Enfin, et ce n'est sans doute pas le moins étonnant, était signé, un mois avant la parution de ce numéro de la revue, un arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques mentionnant la "villa construite par Badovici, promenade Le Corbusier (en totalité)", à Roquebrune Cap-Martin (Alpes-Maritimes).



Axonométrie © JP Rayon

Si le contexte d'établissement de cette campagne de protection est assez bien connu (10), la raison précise de la présence dans la liste de la villa d'Eileen Gray l'est moins. En effet, à la différence de la première liste de protection d'édifices du XX^e siècle établie par le ministère de la culture en 1963 (et seulement très partiellement suivie d'effet) où un accent particulier était porté sur le Mouvement moderne et le "mouvement international" (et où E 1027 ne figure d'ailleurs pas), la liste de 1975 (prés de 130 inscriptions à l'inventaire), comporte essentiellement des bâtiments

publics (préfectures, gares, prisons, théâtres) et des édifices civils du XIX^e siècle et des premières années du XX^e siècle. Font ainsi figure d'exceptions dans cette liste deux édifices de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, icônes du Mouvement moderne en France, E 1027, dénommée alors "villa Badovici" et la "villa Marie-Laure de Noailles" à Hyères de Robert Mallet-Stevens. Cette liste avait été pour l'essentiel établie par les services régionaux du ministère de la culture à la suite d'une enquête lancée en 1974 par l'administration centrale des monuments historiques et complétée par Bruno Foucart, alors conseiller technique au cabinet de Michel Guy, ministre de la culture. Bruno Foucart, interrogé, dit se souvenir ne pas avoir été personnellement à l'origine de la proposition ; quant aux services de la conservation régionale des bâtiments de France, amenés à donner un avis formel sur l'opportunité de la mesure de protection, une note laconique signale que l'immeuble n'a "pas grand intérêt". Il semblerait que l'attention ait été attirée sur cet édifice par l'architecte des bâtiments de France des Alpes-Maritimes, F. Buscail, qui avait pris alors des renseignements auprès de la Fondation Le Corbusier (11). L'inspecteur général des monuments historiques, l'architecte en chef, Bernard Vitry, reconnaît que la valeur principale de la villa réside dans son plan et qu'à ce titre, elle peut justifier une mesure de protection administrative.

La commission supérieure des monuments historiques, réunie le 26 mai 1975 donnera un avis favorable à la protection ; l'arrêté sera signé par le ministre en personne le 29 octobre de la même année, conférant à la villa d'Eileen Gray un an presque jour pour jour avant son décès, une reconnaissance de l'institution, alors rare pour ce type d'édifice, mais surtout exceptionnelle parce qu'à l'inverse du schéma convenu, elle anticipait l'appropriation du sujet par les milieux érudits, du moins en France. (12)

La vente consentie par Marie-Louise Schelbert en 1974 pour soixante mille francs suisses, (cent mille francs français de l'époque), comportait une clause de droit d'usage et d'habitation du bien. C'est donc à la mort de cette dernière en 1982 que son propriétaire, Peter Kaegi, pourra prendre pleinement possession d'une villa qui à cette époque, malgré des signes de vieillissement dus pour l'essentiel à des problèmes d'étanchéité, de corrosion des parties métalliques et de pathologie des bétons, présentait un état sanitaire correct et surtout conservait à peu près l'intégralité de ses dispositions intérieures, éléments fixes comme mobiliers. La villa sera dès lors occupée épisodiquement par son propriétaire qui résidait principalement en Suisse ainsi que par l'architecte cannois Pierre Fauroux à qui Peter Kaegi avait demandé d'établir un projet de réhabilitation. Produit en 1986, celui-ci ne fera l'objet d'aucune réalisation, mais Pierre Fauroux revendiquera lui-même un droit d'usage et d'habitation de la villa en 1994 dont il sera débouté, d'abord par le TGI de Nice, puis ensuite par la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

La procédure de classement au titre des monuments historiques

L'année 1991 est marquée par la vente des vingt huit pièces de mobilier intérieur chez Sotheby's à Monaco, motivée selon le propriétaire par le besoin de disposer des fonds suffisants pour engager une campagne de restauration de l'immeuble. Les associations comme l'administration seront prises de court par la rapidité de la procédure mais de toute façon, l'Etat ne dispose pas alors des moyens juridiques pour s'y opposer (13). Huit pièces rentreront dans les collections du musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou, en 1992, mais la perte est évidemment irréversible.

Conscients de l'importance patrimoniale de la villa (comme bien sûr de l'ensemble des réalisations architecturales du site), les services de la direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur (conservation régionale des monuments historiques) avaient engagé, avec l'accord du propriétaire, l'établissement d'un dossier documentaire, en vue d'instruire une procédure de classement (celui ayant permis l'inscription en 1975 étant extrêmement succinct). Mais si un travail de repérage et plusieurs couvertures photographiques furent réalisés (extérieur et intérieur) à partir de 1993 par Jean Marx, chargé d'études documentaires à la DRAC d'Aix-en-Provence, Peter Kaegi refusera de donner son accord formel au classement et la procédure sera pour l'heure interrompue.

Les négociations vont néanmoins se poursuivre avec un propriétaire aux intentions aussi fluctuantes que difficiles à cerner, partagé en permanence entre un souhait d'engager les travaux (et donc d'être aidé financièrement de façon substantielle par l'Etat ce qui nécessitait le classement au titre des monuments historiques), et l'envie de réaliser une affaire immobilière lucrative. La notoriété croissante d'Eileen Gray l'amène à mettre en vente en 1995 par le biais de l'agence zurichoise d'avocats Raaflaub&Raaflaub la villa pour un montant estimé à 2,5 millions de dollars, mais malgré d'hypothétiques pistes d'achat par de grands noms de l'architecture, rien n'aboutit ; après d'ultimes tentatives de conviction de la part de l'administration, Peter Kaegi donne son accord au classement au titre des monuments historiques le 10 mars 1996. La villa a bien sûr perdu une grande partie de son mobilier, mais son état, bien qu'altéré, reste encore globalement satisfaisant ; c'est le décès tragique du propriétaire en août 1996, sur le lieu même, qui va à nouveau interrompre la poursuite de la procédure.

Les deux années qui suivent vont être marquées à la fois par de longues discussions avec le notaire chargé de la succession et la dégradation rapide de la villa que les efforts, pourtant réels, de la commune de Roquebrune n'empêcheront pas d'être squattée et vandalisée. Devant les difficultés de règlement de la succession, (P. Kaegi laissait à ses héritiers une dette conséquente), la seule solution pour les services de l'administration était d'engager la procédure de classement d'office permettant ainsi de passer outre l'accord du propriétaire.

Aidée en cela par la ville de Roquebrune Cap-Martin qui demandait au ministre de la culture le classement par délibération du 13 août 1998, la COREPHAE (Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique) de PACA se prononçait le 13 octobre à l'unanimité en faveur de cette mesure ; la proposition était confirmée par la commission supérieure des monuments historiques du 30 novembre 1998 qui demandait à l'unanimité qu'un classement soit prononcé par décret en conseil d'Etat en cas de refus du propriétaire. Après de nouvelles négociations avec le notaire en charge de la succession, une première mesure d'instance de classement avec effet immédiat lui était notifiée par le directeur du patrimoine le 19 juillet 1999. Le dossier complet de classement d'office était adressé au conseil d'Etat, accompagné selon l'usage d'un rapport au premier ministre le 28 septembre 1999. La procédure n'eut pas à aboutir en raison de l'acquisition de la propriété par le conservatoire du littoral; celui-ci ayant donné son accord formel au classement, l'arrêté fut signé par le sous-directeur des monuments historiques le 27 mars 2000.

L'acquisition par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Conservatoire du littoral)

La Fondation Le Corbusier, légataire à sa mort de la totalité des biens de l'architecte, avait vendu en 1979 le cabanon du Cap Martin au Conservatoire du littoral. Alors que ce dernier travaillait en cette fin des années 90 à une hypothèse d'acquisition à terme et pour le franc symbolique des propriétés "corbuséennes" de la famille Rebutato, la disparition brutale du propriétaire de E 1027 relançait la question de sa vente. Les tentatives menées par le notaire chargé de la succession n'aboutissant pas, (les difficultés d'accès, l'état dégradé de la maison et les servitudes liées au statut de monument historique et de site protégé étant pour le moins dissuasives), l'hypothèse d'une acquisition publique fut envisagée.

L'initiative fut conduite par le délégué régional du Conservatoire du littoral, Christian Desplats, qui venait de réussir avec sa tutelle et le soutien de l'Etat et des collectivités locales, dans un contexte assez similaire de menace de disparition, l'acquisition et le sauvetage des jardins de la Serre de la Madone à Menton. Largement soutenu par le ministère de la culture qui, à défaut de pouvoir acquérir, s'engageait à contribuer rapidement et substantiellement aux travaux de restauration, le dossier fit l'objet d'une première présentation au conseil d'administration du Conservatoire du littoral le 29 octobre 1998. Malgré les tentatives de conviction de Christian Desplats qui rapportait le dossier et les arguments du sous-directeur des monuments historiques, peu d'administrateurs furent convaincus par un projet jugé marginal au regard de la vocation première de l'établissement public de protéger les espaces littoraux contre l'urbanisation (et le béton...). Face à la position de son conseil dont certains membres, sur le ton de la plaisanterie, suggéraient d'acheter... pour démolir, la présidente Christine Lazerges, demanda le report de l'examen du dossier. Le conseil put se réunir à nouveau le 28 avril 1999. Mieux préparé sur le plan technique comme sur le plan politique, (Catherine Trautmann, ministre de la culture, s'était engagée, par un courrier adressé à Christine Lazerges à aider fortement l'opération de restauration), la proposition fut adoptée à l'unanimité moins une voix sous réserve que "le financement du Conservatoire du littoral soit limité à 25 % du coût d'acquisition, l'ensemble des travaux de remise en état et de gestion étant garantis par ailleurs, et l'exonération des charges foncières acquises".

La valeur vénale du bien, (parcelle de 1002 m² avec la maison) , avait été arrêtée par le service des domaines de Nice à "2.300 000 francs dont 500 000 francs de fresques".

Ce montant correspondant sensiblement au seuil d'équilibre de la succession, celle-ci put être réglée rapidement. La ville de Roquebrune Cap-Martin s'étant engagée par délibération du conseil municipal en date du 5 mai 1999 à prendre en charge les 75 % restants du montant de l'estimation, l'acte de vente fut signé le 25 octobre 1999 chez Maître Eric Levasseur, notaire à Grasse, en présence des deux héritiers de Peter Kaegi, Rudolf et Beat Kaegi. Le Conservatoire du littoral pouvait désormais, conformément aux engagements, donner son accord au classement ce qu'il fit par délibération du 27 octobre. Un nouvel acte pouvait s'engager, celui de la restauration.

Le rôle déterminant des associations

Parallèlement à la mobilisation des diverses collectivités publiques, il convient de signaler l'implication de plusieurs associations qui, à des titres et des moments divers, les ont accompagnées par leur action de sensibilisation dans un premier temps, d'aide à la réflexion ensuite. (Jusqu'à la gestion du site aujourd'hui avec l'association Cap Moderne). Dès 1990,

Dominique Claudius Petit, président de l'association des Amis de Le Corbusier, attirait l'attention de l'administration sur le devenir de la villa. DOCOMOMO international (14) sera la première à alerter l'opinion au moment de la vente du mobilier en 1991 et en proposant, à défaut de possibilité de se porter acquéreur, qu'un inventaire détaillé des meubles mis en vente soit effectué. Les architectes Stephan Hecker et Christian Müller furent autorisés par Sotheby's à effectuer des mesures et des photographies des meubles concernés (15). DOCOMOMO continuera à publier de façon régulière dans sa *Newsletter* des informations relatives à l'actualité de la villa jusqu'à la résolution prise à l'occasion de la rencontre biennale de l'association en septembre 1998 à Stockholm par laquelle elle attirait solennellement l'attention des pouvoirs publics français sur les menaces pesant sur E 1027. L'administration de la culture put alors faire part à son président, Wessel de Jonge, des récentes décisions prises et de leur mise en oeuvre.

A la fin des années 1990, plusieurs associations ou comités se constituèrent spécifiquement dans le but de défendre, promouvoir, et même acquérir E 1027, comme ce fut le cas pour le comité américain, "The Friends of E 1027", créée à l'initiative de Sandra Gering, propriétaire de galerie d'art à New York (16) ; mais aucune de ces initiatives ne connut de suite concrète jusqu'à la création d'une association locale, vouée spécifiquement à la défense de la villa.

Celle-ci exprimait à la fois le fort engagement de la famille Rebutato dans son attachement à la sauvegarde globale de ce site d'exception, (qu'elle était en train de concrétiser par la cession de sa propriété au Conservatoire du littoral), et par la rencontre de deux hommes, Robert Rebutato, l'un des derniers collaborateurs de Le Corbusier ayant connu l'atelier de la rue de Sèvres, et Renaud Barrès, jeune architecte qui venait tout juste de soutenir un diplôme à l'école d'architecture de Montpellier et dont le sujet était précisément la restauration de la villa E 1027. (17)

Enregistrée en janvier 2000 à la préfecture des Alpes-Maritimes et publiée au JO de mars suivant, « l'Association pour la sauvegarde du site Eileen Gray et Le Corbusier à Roquebrune Cap-Martin », se donnait explicitement pour objet de « Favoriser la sauvegarde et la mise en valeur de la villa E 1027 *maison en bord de mer* et de son environnement direct ... ». Domiciliée en mairie de Roquebrune, son bureau était constitué de Robert Rebutato, président, de Brigitte Hédel-Samson, conservatrice du musée national Fernand Léger à Biot, vice-président, de Jean-Louis Dedieu, élu de Roquebrune, secrétaire, et de Michel Blais, architecte, trésorier. Etaient enfin nommés membre de droit, les représentants des diverses collectivités territoriales et les légataires de l'œuvre d'Eileen Gray, le critique d'art Peter Adam qui lui avait consacré en 1987 ce qui reste aujourd'hui sa principale biographie et la nièce d'Eileen Gray, Prunella Clough.

Le début des activités de l'association coïncidera sensiblement avec le lancement par le ministère de la culture du projet de restauration de la villa, rendu enfin possible par l'engagement de l'Etat (conservatoire du littoral et ministère de la culture) comme des collectivités territoriales, et en premier chef, la ville de Roquebrune Cap-Martin.

Mais l'union de tous autour d'un même objectif ne suffira pas à empêcher certaines tensions ; parallèlement aux études attribuées à l'architecte en chef des monuments historiques par les services de la culture (conservation régionale des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'association prendra l'initiative de la commande d'un contre-projet de restauration ; celui-ci sera confié à l'architecte Renaud Barrès qui, depuis son diplôme sur le sujet, s'était totalement investi dans le sauvetage de la villa (il avait d'ailleurs été nommé chargé de mission pour le site par la mairie dès mai

1999) et à l'architecte autrichien Burkardt Rukschcio, auteur de plusieurs restaurations remarquées d'immeubles d'Adolphe Loos à Vienne et à Prague.

L'étude préalable, commandée et financée par l'association, sera remise en octobre 2003 ; sans suite directe, elle générera néanmoins de nombreuses mises aux point, tant techniques que financières, repoussant le démarrage des travaux en octobre 2006 (d'où sans doute l'article désabusé d'*Archiscopie* paru à l'automne 2004).

Le démarrage et la réalisation effective des campagnes de restauration de la villa (parties extérieures puis intérieures), conduites sous la maîtrise d'œuvre de Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques, et les maîtrises d'ouvrage successives de la DRAC/CRMH et du Conservatoire du littoral, feront évoluer positivement les relations ; à partir de 2009, Robert Rebutato s'entourera d'une équipe d'architectes et d'historiens de l'art (18) pour étudier ce qui reste désormais, après la restauration de l'architecture, l'enjeu le plus complexe pour réussir la présentation et permettre la compréhension de cette maison : la reconstitution de son aménagement intérieur et mobilier.



Le « bain de soleil » avant restauration © F. Goven

Le « bain de soleil » pendant la restauration © F. Goven



Le « bain de soleil » après restauration en 2015. Claudia Devaux architecte
© F. Goven

Conclusion

Peu de réalisations architecturales du XXe siècle auront connu une vie aussi mouvementée ; à l'origine modeste *villa en bord de mer* vouée à quelques moments de villégiature entre amis,

rien ne la prédestinait à un destin tragique. Elle est pourtant aujourd'hui connue et admirée des architectes du monde entier, les étudiants des plus prestigieuses écoles du monde s'y rendent, la dessinent, réfléchissent à son devenir et contribuent à la consolidation du mythe.

On a pu voir que les efforts déployés avaient parfois été inversement proportionnels aux résultats obtenus et comme dans d'autres cas similaires, on pense à la villa Cavrois de Robert Mallet Stevens à Croix, l'arsenal réglementaire n'a pu qu'en extremis sauver l'édifice (ou ce qu'il en restait), d'une disparition pure et simple.

Or, malgré les altérations profondes, regrettables, parfois irréversibles qu'elle a subie, au-delà de ses qualités de plan, de volumes et d'espaces, qu'une reconstitution soignée pourrait à la limite restituer, la maison a conservé une substance aussi riche que complexe, y compris dans ses défauts de réalisation, voire de conception.



Salle de restaurant du Royal Institute of British Architecture (RIBA) à Londres © F. Goven

Par un texte publié en 1933 intitulé "expérience et pauvreté", Walter Benjamin rendait hommage à l'écrivain allemand, Paul Scheebart, pour son livre "l'Architecture de verre" (19). Benjamin y voyait alors l'avènement d'une architecture enfin libérée du fardeau du passé: "De cela, (*les pesanteurs*), Scheebart avec son verre, le Bauhaus avec son fer, sont venus à bout : ils ont créé des espaces dans lesquels il est difficile de laisser des traces".

Mais trois quarts de siècle plus tard, n'est-ce pas précisément la conservation de ces traces qu'impose la reconnaissance patrimoniale ? Malgré toutes les difficultés, voire les incompréhensions que cela suppose, c'est bien là l'ambition d'une restauration scrupuleuse. Aujourd'hui encore, le débat reste entier.



Wagon d'accueil installé par l'association Cap Moderne à la gare de Cabbé de Roquebrune-Cap-Martin © F. Goven

Notes

- 1 Voir à ce sujet les deux articles publiés dans la revue *Monumental* :
 - Pierre-Antoine Gatier et Bénédicte Gandini : « La villa E1027 et son jardin », *Monumental*, 2002, p.196-199.
 - Pierre-Antoine Gatier et Jean-Marc Vallet : « La restauration de la villa E1027, un exemple d'intervention sur le patrimoine du XXe siècle », *Monumental*, 2009/2, p.14-19.
- 2 La phase actuelle de travaux est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de l'association Cap Moderne, la maîtrise d'œuvre de l'architecte Claudia Devaux avec l'accompagnement d'un comité scientifique international placé sous la présidence de Jean-Louis Cohen.
- 3 Numéro 44 de la revue *Archiscopie* ; article de Marie-Jeanne Dumont intitulé « Une nouvelle biographie » à l'occasion de la publication en 2003 chez Phaidon du livre de Caroline Constant « Eileen Gray ».
- 4 « E 1027 Maison en bord de mer, Eileen Gray et Jean Badovici » *L'Architecture vivante*, éditions Albert Morancé, Paris, 1929
- 5 Michel Ragon, « Le livre de l'architecture moderne », Robert Laffont, Paris, 1958
- 6 Jean-Paul Rayon rappelle le premier article de Joseph Rykwert sur la villa E 1027 publié en 1968 dans la revue *Domus* « Un omaggio a Eileen Gray, pioniera del design ». Peter Adam, dans sa célèbre biographie, cite également la publication dans la revue *Architectural Review* d'un autre article de Joseph Rykwert sur la villa. Cette même année, le RIBA organise à Londres l'une des premières expositions consacrée à Eileen Gray.

7 Maria-Louisa Schelbert, née Hauser, à Lexington aux Etats Unis (Kentucky) en 1897. Heins Peter Kaegi, médecin exerçant à Zürich, né en Suisse (canton de Saint-Gall) en 1923.

8 Réédition non colorisée comme l'original du numéro de *L'Architecture vivante* de 1929, Da Capo Press, New York, 1975

9 Numéro de *AMC* (architecture, mouvement, continuité), revue de la SADG. Cette vue sera souvent reprise, notamment l'année suivante par Manfredo Tafuri et Francesco Dal Co dans leur ouvrage « *Architettura Contemporanea* », éditions Electa, Milan 1976

10 Voir à ce sujet Bernard Toulhier, Paul Smith & al. « Mille monuments du XXe siècle en France : le patrimoine protégé au titre des monuments historiques ». Collection Indicateurs du patrimoine, Editions du patrimoine, Paris, 1997

11 J.Perez y Jorba, alors responsable de la Fondation Le Corbusier, précise par un courrier de décembre 1974 à F. Buscail, architecte des bâtiments de France des Alpes-Maritimes l'attribution exacte de la villa.

12 Cf note N° 4. Quelques collectionneurs français commencent à s'intéresser à Eileen Gray au début des années 1970, Yves Saint-Laurent notamment, mais à peu près exclusivement à son travail de décoratrice et de créatrice de mobilier.

13 Aucune législation ne permettait alors en France d'attacher à demeure un mobilier à l'immeuble pour lequel il avait été conçu, y compris en cas de classement. La situation reste inchangée aujourd'hui, même si une évolution législative est en cours sur ce point.

14 DOCOMOMO (international working party for documentation and conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the modern movement) avait été créée 3 ans plus tôt (1988) à l'initiative d'architectes enseignants à l'université d'Eindhoven. Dans sa newsletter N° 6 de novembre 1991, l'association lançait un cri d'alarme sous le titre : « Bliz-campaign for set of furniture by Eileen Gray ».

15 Stephan Hecker et Christian Müller, architectes établis en Suisse et aux Pays-Bas effectuèrent photographies et relevés de la villa et de ses meubles ; ils publieront à partir de ces documents plusieurs ouvrages et articles, ainsi qu'en 1993, avec l'appui technique des universités de Zürich et de Delft, une restitution virtuelle de la villa.

16 Sandra Gering, directrice de galerie d'art à New York, créera en 1998, après une visite du site alors à l'état d'abandon, une association « Friends of E 1027 » avec quelques membres fondateurs dont les historiens de l'architecture Jean-Louis Cohen et Caroline Constant.

17 Ce travail sera publié par Renaud Barrès sous le titre : « Essai d'une théorie de restauration du patrimoine moderne et contemporain », édition de l'Espérou, Montpellier, 2000.

18 L'équipe qui rejoindra le conseil d'administration de l'association sera constituée d'Alain Baillon, ingénieur designer, de Monique Baillon, historienne de l'art, de Tim Benton, historien de l'art et de l'architecture et de Jean-Michel Bossu, architecte et enseignant. Tim Benton a produit en 2010 un travail détaillé d'analyse des espaces et du mobilier de la villa dans une perspective éventuelle de reconstitution des dispositions intérieures disparues. Il continue d'exercer un rôle actif de conseiller auprès de l'association Cap moderne.

19 Paul Scheerbart, « *L'Architecture de verre* », publié en 1914. Traduction française éditions Circé, 1995, Paris.

Repères

Christophe Curial, Ingénieur du Patrimoine à la DRAC/CRMH Paca

Depuis 1992, ce sont plus de 1,8 millions d'euros qui ont été investis, dont 859 011 euros par l'Etat, Ministère de la Culture, et près de 400 000 euros par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres depuis l'acquisition de la Villa E 1027 en 1999.

A ce jour, l'essentiel des investissements a concerné E 1027. Désormais ils porteront également sur les éléments du site corbuséen du Cap Martin.

Après les mesures urgentes et de sauvetage à partir de 1992, les études préalables et finalement la restauration générale en conservation entreprise à la fin des années 2000, la Villa est aujourd'hui le sujet d'investigations qui visent à mieux comprendre et détailler les enjeux de conservation de l'oeuvre à long terme, ceci à l'échelle du site dans son ensemble incluant les réalisations voisines de Le Corbusier, le tout réuni dans un projet de valorisation commun incarné par le patronyme de la nouvelle association gestionnaire « Cap Moderne ».

L'extrême fragilité et sensibilité de cette architecture à son environnement fut révélée à plusieurs titres depuis l'achèvement de la restauration en 2012 : la stabilité des ouvrages (le bâti lui-même, mais aussi des éléments de second œuvre et les décors portés), l'évolution précise des phénomènes d'altération, font l'objet de diverses études et protocoles d'observation ; l'évaluation du mode d'ouverture au public de l'ensemble du site est une préoccupation qui mobilise autant les instances en charge de sa gestion, que le comité scientifique placé aux côtés du propriétaire, et que la DRAC au titre du contrôle scientifique et technique, l'ensemble dans un site classé au titre du code de l'environnement.

Il s'agit là d'une approche concertée dont la nature expérimentale est délibérément assumée dans l'intérêt même du monument.

Car, ici, les matériaux multiples revêtent eux-mêmes ce caractère expérimental, qu'ils soient industriels, standardisés ou artisanaux : béton armé, briques, verre et acier, carreaux de ciment et grès cérames, peintures minérales, glycérophthaliques et même synthétiques. Certains encore peu connus des restaurateurs ou difficilement compatibles entre eux, souvent fragilisés par une exposition à des agents agressifs nombreux et complexes.

L'oeuvre fut, malheureusement, produite au terme d'un processus créatif qui faisait peu de cas de la nature des matériaux et de leur mise en œuvre et ne se donnait nullement pour but de les rendre pérennes.

Comment faire durer l'éphémère ?

La préoccupation centrale de tous reste l'adaptation permanente aux évolutions du site et de son contexte, sous l'oeil critique et collégial d'un comité d'experts.